



Jornadas de Seguridad #ÁfricaEsNoticia:

CICLO DE 4 WEBINARIOS SOBRE EL SAHEL Y ÁFRICA OCCIDENTAL

6, 13, 20 y 27/5/21, Casa África/online



SAHEL: POR UN APPROCHE RENOUVELÉE

13/5/21, Casa África/online

Niagalé Bagayoko, présidente de l'African Security Sector Network (ASSN)

D'année en année, les populations civiles du Sahel, en particulier du Mali, du Burkina Faso et du Niger, font face à des menaces croissantes. Comme permettent de l'établir les données agrégées par l'ONG ACLED, les attaques perpétrées contre des civils ont quintuplé dans les trois pays du Sahel central. Le nombre de civils tués a par ailleurs été multiplié par 7 durant la même période. De manière plus criante encore, les attaques de groupes djihadistes sont loin d'avoir cessé: à l'inverse, elles ont presque doublé chaque année depuis 2016. Différentes catégories d'acteurs armés s'en prennent aux civils qui sont souvent pris en tenailles entre eux: les groupes djihadistes bien sûr, mais aussi des groupes criminels, des groupes d'auto-défense ou des milices communautarisées ainsi que des éléments des forces de défense et de sécurité. En réalité, davantage de civils ont été tués en 2020, par des soldats censés les protéger que par des groupes djihadistes. Ces chiffres accablants signent l'échec d'une stratégie exclusivement articulée autour de la lutte anti-terroriste, telle qu'elle est menée au Sahel depuis 2013.

La priorité accordée ces dernières années aux opérations contre-terroristes a relégué au second plan la nécessité de s'attaquer aux causes profondes d'une crise multidimensionnelle qui a précédé l'émergence de groupes djihadistes. Une réponse uniquement militaire ne peut pas répondre à ces enjeux, notamment ceux de la gouvernance et de la légitimité de l'État.

Face à ce constat de l'incapacité de la réponse actuelle à protéger les civils, une nouvelle approche s'impose qui soit avant tout centrée sur les besoins des populations et qui n'ait pas pour principal mesure de succès le nombre de «terroristes neutralisés», recensés dans les communiqués des armées nationales ou internationales impliquées au Sahel. Cela suppose notamment d'évaluer l'efficacité des opérations en répondant aux questions suivantes: combien d'écoles et de centres de santé ont-ils pu être rouverts grâce à l'intervention militaire? Les populations peuvent-elles accéder désormais à leurs champs pour les cultiver ou aux pâturages pour élever leur bétail? L'accès des populations aux marchés dans les villages voisins a-t-il été libéré par les opérations? Celles-ci ont-elles permis les retours sûrs, volontaires et informés, de déplacés et réfugiés?



Cette nouvelle approche repose sur une réorientation radicale des priorités. En réponse aux quatre piliers définis lors du Sommet de Pau de janvier 2020 et depuis consolidés dans le cadre de la Coalition internationale pour le Sahel (lutter contre les groupes armés terroristes; renforcer les capacités des forces armées sahéniennes; appuyer le retour de l'Etat et des administrations sur les territoires; soutenir l'aide au développement), la Coalition internationale pour le Sahel à laquelle j'appartiens propose de privilégier les 4 «piliers citoyens» suivants: placer la protection des civils au cœur de la réponse à la crise sahénienne; appuyer des stratégies politiques pour résoudre la profonde crise de gouvernance à l'origine de celle-ci; répondre à l'urgence humanitaire; et enfin, mettre fin à l'impunité, notamment pour les exactions commises par les forces de défense et de sécurité.

Pour chacune de ces priorités, nous avons formulé des recommandations précises, qui n'ont pas pour ambition de répondre à tous les aspects de la crise sahénienne, mais qui se concentrent sur des domaines précis tels par exemple la mise en place au sein de toutes les armées sahéniennes de mécanismes inspirés du MISAD (Mécanisme d'analyse, de suivi et d'identification des dommages causés aux civils), si opportunément adopté en février dernier par le G5/Sahel avec l'appui de l'Union européenne et du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme. Ce type de mécanisme, qui a été testé sur d'autres théâtres d'opérations anti-terroristes, comme par exemple l'Afghanistan, prévoit le versement de dédommagements, par exemple lorsque des civils ont été tués, du bétail dispersé, des champs endommagés, des habitations détruites dans le cadre d'une opération. Cela n'implique pas de responsabilité pénale mais correspond à une réparation symbolique qui reconnaît les souffrances causées.

De plus en plus de gouvernements sahéniens, ainsi que leurs partenaires internationaux conviennent désormais de la nécessité de faire évoluer l'approche retenue. C'est le sens du fameux «sursaut civil et politique» qui a été déclaré nécessaire par les chefs d'Etat sahéniens et leurs partenaires internationaux eux-mêmes, à l'issue du Sommet de Nouakchott des 15 et 16 février derniers. Cependant, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine l'a lui-même déclaré à l'issue de ce Sommet, il n'est plus possible désormais de se contenter d'incantations et de déclarations d'intention.

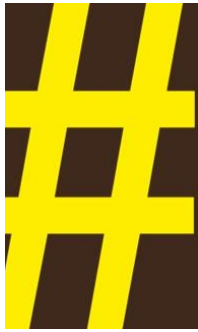
La lutte contre l'impunité est par exemple un volet essentiel pour rétablir la confiance entre les populations et l'État, et ainsi mettre un terme au phénomène qui pousse certains à s'enrôler dans les rangs djihadistes par ressentiment ou par vengeance, lorsqu'ils ont vu des membres de leurs familles périr lors d'exécutions extra-judiciaires, être victimes de disparitions forcées ou subir des arrestations arbitraires. On ne peut pas renvoyer dos à dos les acteurs armés non-



étatiques, dont les djihadistes, et les forces de défense et de sécurité : celles-ci sont légalement mandatées pour défendre les institutions de l'Etat et assurer la protection de ses citoyens. Tout écart de leur part entache non seulement la réputation des appareils de défense et de sécurité mais souille aussi la légitimité de l'Etat sous l'autorité duquel ils sont habilités à faire usage du monopole de la contrainte organisée. Les viols commis par certains soldats tchadiens du 8ème bataillon de la Force conjointe du G5/Sahel dès leur déploiement sur le sol nigérien en mars dernier – y compris sur une petite fille de 11 ans et une femme enceinte – sont purement et simplement inadmissibles, comme l'ont d'ailleurs reconnu immédiatement les autorités du Tchad et le commandement de la force. Il faut donc que les États sahéliens soient en mesure d'enquêter et, le cas échéant, de sanctionner et de punir les membres des forces de défense et de sécurité soupçonnés d'avoir commis des abus contre des civils. Cela suppose le renforcement des moyens des unités prévôtales ainsi que des inspections générales des forces armées, la réforme des codes de justice militaire mais aussi la mise à disposition de la justice de ressources spécifiques, comme par exemple de capacités médico-légales. Mais cela nécessite également une volonté politique au plus haut niveau. Au Niger, la Commission nationale des droits humains qui, rappelons-le, est elle-même une institution de l'Etat, a fait un travail remarquable pour documenter les tueries de plusieurs dizaines de civils perpétrées par des soldats à Inatès en 2020.

La question des groupes d'auto-défense est elle aussi très importante. Ils ont émergé pour pallier les insuffisances des États et leurs interventions sont souvent plébiscitées par les populations. Mais certains ont tendance à agir en dehors de tout cadre légal, en dépit des tentatives de certains gouvernements pour encadrer leurs interventions, et certains se sont rendus coupables de très graves exactions. Ils devraient eux aussi être soumis aux exigences les plus strictes en matière pénale et de lutte contre l'impunité.

L'urgence aujourd'hui est de revoir l'ordre des priorités en complétant l'approche anti-terroriste par une réponse qui privilégie la protection des civils, la lutte contre l'impunité et la crise de gouvernance. Plus largement, il paraît impératif de tenir le plus grand compte des réalités locales tout en combattant le projet des groupes djihadistes en opposant des réponses politiques poursuivant des objectifs clairs, au service desquelles l'instrument militaire pourra ainsi être mobilisé de manière plus efficace.



Jornadas de Seguridad #ÁfricaEsNoticia:
CICLO DE 4 WEBINARIOS SOBRE EL SAHEL Y ÁFRICA OCCIDENTAL
6, 13, 20 y 27/5/21, Casa África/online



Niagalé Bagayoko est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Sa thèse a reçu le premier prix de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN). Spécialiste de la réforme des systèmes de sécurité (RSS) en Afrique francophone, des politiques de sécurité internationale en Afrique subsaharienne et des mécanismes africains de gestion des conflits, elle a dirigé le programme "maintien et consolidation de la paix" de l'Organisation internationale de la Francophonie, après avoir été chercheur à l'Institute of Development Studies (IDS) de l'université du Sussex (Royaume-Uni) et à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, France), ainsi que maître de conférences en relations internationales à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Elle est actuellement présidente du Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN). Elle intervient fréquemment dans de nombreux médias internationaux, tant à la télévision (France 24, TV5 Monde, Deutsch Welle, VOA, Africanews, ...), à la radio (France Culture, RFI, BBC ...) qu'en presse écrite (Le Monde, le Point, The Africa Report, ...).